

No E.P.: 5249
Rue: 1, Chemin du Château-de-Bellerive
Commune: Collonge-Bellerive
Objet: Stationnement
Date parution: 10.06.2016

ENQUETE PUBLIQUE

relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)

La commune de Collonge-Bellerive nous demande de modifier l'arrêté de stationnement du 10 mars 2011, qui autorise le parcage au personnel de la Mairie et aux clients du restaurant dans le parking souterrain de la Mairie, sis chemin du Château-de-Bellerive 1.

La modification consiste à mettre en place la restriction suivante : "Exceptés les utilisateurs de la Mairie et les clients du restaurant".

La DGT invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la présente publication à: Direction générale des transports (DGT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél 022 546 78 00, sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h, ou à la mairie de la commune de site. Pour la Ville de Genève, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), au 25, rue du Stand, 1204 Genève du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.